

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE465

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots suivants :

« d'ici 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner la nécessité d'inscrire l'atteinte des objectifs de 0,7 % à une échéance déterminée, celle de 2025. L'atteinte de l'objectif de 0,55 % n'est qu'un objectif intermédiaire vers l'atteinte de l'objectif des 0,7 %. Ceci afin de respecter la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies 2626 (XXV), paragraphe 43, du 19 novembre 1970. Le non-respect de cet engagement par la France depuis 50 ans est synonyme d'un manque à gagner de plus de 200 milliards d'euros pour les populations les plus vulnérables de la planète.

Cet amendement est inspiré de propositions de l'ONG Oxfam et de Coordination Sud.